



Réf. Farde e-Assemblées : 2374008

N° OJ : 81

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/09/2021

Objet : TV/2020/170/EV – Convention d'occupation à titre précaire entre la Ville de Bruxelles et Infrabel, pour l'occupation temporaire par la Ville de Bruxelles du terrain sis rue du Verdun à 1130 Bruxelles, appartenant à Infrabel moyennant une redevance d'un euro symbolique par an (1,00 EUR/an).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er;

Considérant qu'Infrabel est propriétaire d'un terrain non-occupé sis rue du Verdun (en face du n°280) à 1130 Haren, terrain cadastré et enregistré sous les numéros L36 (kp 5 720) - P1 / 0360/0060 lot 3, et d'une superficie totale de 400 m²;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite occuper ce terrain afin d'y aménager un espace vert, étant entendu que la plantation de grands arbres est interdite;

Considérant que Infrabel accepte cette occupation à titre précaire moyennant une redevance de 1 EUR symbolique par an, dépense qui pourra être inscrite à l'article 76605/126/01 du budget ordinaire;

Considérant que l'attention est particulièrement attirée sur le fait que la Ville de Bruxelles doit veiller à ce que la végétation du terrain reste dans les limites imposées par la loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer;

Considérant que les conditions de cette occupation à titre précaire consentie au profit de la Ville de Bruxelles doivent être définies par une convention entre la Ville de Bruxelles et Infrabel.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :

La convention d'occupation à titre précaire n° TV/2020/170/EV entre la Ville de Bruxelles et Infrabel, pour l'occupation temporaire par la Ville de Bruxelles du terrain sis rue du verdun à 1130 Bruxelles, appartenant à Infrabel, moyennant une redevance d'un euro symbolique par an, est approuvée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

